



Élections 2019, Association canadienne de la distribution de fruits et légumes Questions aux partis politiques

Au sujet de l'ACDFL

L'Association canadienne de la distribution de fruits et légumes (ACDFL), dont le siège social se trouve à Ottawa, est un organisme à but non lucratif qui représente des entreprises actives dans la commercialisation de fruits et légumes frais au Canada, depuis les étapes de la production jusqu'à leur distribution aux consommateurs, couvrant l'ensemble du secteur des fruits et légumes. Le secteur des fruits et légumes génère annuellement plus de 17 milliards de dollars en activité économique dans l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement et soutient plus de 249 000 emplois partout au Canada. Les membres de l'Association comprennent les principaux producteurs, expéditeurs, emballeurs et négociants; importateurs et exportateurs; sociétés de transport et de logistique; courtiers, distributeurs et grossistes; détaillants et distributeurs de services alimentaires; et les exploitants et transformateurs de légumes et de fruits fraîchement coupés. Fondée en 1925, l'ACDFL est fière de représenter aujourd'hui plus de 850 membres canadiens et internationaux qui sont responsables de 90 % des ventes de fruits et légumes frais au Canada.

Vous trouverez ci-dessous les principales questions auxquelles le secteur des fruits et légumes attend des réponses et une direction de la part des partis politiques. Nous vous prions d'y répondre avant la fin de la journée du **lundi 7 octobre**, car nous espérons pouvoir transmettre les réponses reçues à nos membres et les publier sur notre site Web cette semaine-là.

Protection financière des vendeurs de fruits et légumes

En raison de la nature unique de notre chaîne d'approvisionnement, les dispositions actuelles de la *Loi sur la salubrité des aliments au Canada* et de ses règlements, de même que celles de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*, ne constituent pas un mécanisme pratique pour les fournisseurs de fruits et légumes frais périssables lorsque les acheteurs deviennent insolubles.

Ce problème présente un risque financier important non seulement pour les ventes de fruits et légumes canadiens, mais aussi pour les vendeurs de fruits et légumes canadiens qui font affaire avec des acheteurs américains. Pour cette raison, depuis 2014, les vendeurs canadiens de fruits et légumes n'ont pas été en mesure d'obtenir un accès préférentiel au mécanisme de règlement de différends de la *Perishable Agricultural Commodities Act (PACA)* des États-Unis en cas de paiement en retard ou non effectué. En fait, les vendeurs de fruits et légumes canadiens doivent maintenant déposer une caution équivalant à 200 % de la réclamation; une somme souvent inabordable pour les petites entreprises agricoles. Afin de rétablir l'accès préférentiel au mécanisme de règlement de différends de la *PACA*, les États-Unis exigent que le Canada mette au point un outil réciproque en cas d'insolvabilité ou de faillite pour faire en sorte que les vendeurs de fruits et légumes soient payés en cas de faillite d'un acheteur.

Depuis les élections fédérales de 2015, le Comité de l'agriculture et de l'agroalimentaire et le Comité des finances de la Chambre des communes ont recommandé la création d'une fiducie réputée semblable à celle de la PACA au Canada pour les vendeurs de fruits et légumes. De plus, un sondage mené par Abacus Data a révélé que 82 % des Canadiens appuieraient le gouvernement dans la création de nouvelles règles pour protéger les vendeurs de fruits et légumes, comme la création d'une fiducie réputée.

1. Si vous êtes élu, votre parti s'engagera-t-il à protéger les vendeurs de fruits et légumes canadiens en créant un outil en cas d'insolvabilité ou de faillite sous la forme d'une fiducie réputée au Canada?
2. Votre parti s'engagera-t-il à collaborer avec vos homologues américains pour rétablir cette entente réciproque et non réglementaire, rétablissant ainsi l'accès préférentiel des expéditeurs canadiens à la fiducie américaine PACA?

Main-d'œuvre

La pénurie de main-d'œuvre dans le secteur de l'horticulture est en voie de devenir une crise, et augmentera probablement à 46 500 emplois d'ici 2025 – la plus grande pénurie de main-d'œuvre dans le secteur agricole.

3. Votre parti s'engagera-t-il à mettre en œuvre un programme d'employeurs de confiance pour faciliter un accès élargi et plus efficace à la main-d'œuvre étrangère, et à élargir la définition de l'agriculture primaire pour rendre admissible au volet agricole du Programme des travailleurs étrangers temporaires les entreprises de conditionnement qui n'ont pas d'exploitation agricole?

Plastiques

Afin de réussir à réduire l'utilisation des plastiques inutiles et problématiques, une collaboration entre le secteur des fruits et légumes et le gouvernement est essentielle à la réalisation d'un changement durable et à long terme. La législation ou la réglementation sur l'utilisation de ces plastiques, si elle est adoptée et appliquée à tous les plastiques, pourrait poser d'énormes défis au secteur. Il est également essentiel que le gouvernement s'engage à travailler avec le secteur des fruits et légumes pour trouver des solutions qui tiennent compte des répercussions de la réduction de l'utilisation des plastiques pour les fruits et légumes frais sur la salubrité et la sécurité alimentaires.

4. Si votre parti forme le gouvernement, vous engagerez-vous à travailler avec le secteur pour trouver une approche et une solution scientifiques afin d'atténuer l'utilisation des plastiques inutiles et problématiques dans le système alimentaire canadien, en harmonie avec les efforts provinciaux et territoriaux?
5. Quelle est la position de votre parti sur les emballages en plastique inutiles et problématiques, et comment allez-vous aborder la collecte, la conception et la réduction de ces plastiques au Canada?

Données et innovation

Des données solides constituent le fondement de la prise de décisions dans le secteur des fruits et légumes et dans l'ensemble du secteur agroalimentaire. Malheureusement, il existe d'importantes lacunes dans les données dont dispose le secteur, particulièrement en agriculture et en agroalimentaire, ce qui

place souvent le secteur canadien des fruits et légumes dans une position concurrentielle désavantageuse sur la scène mondiale.

Le gouvernement du Canada s'est fixé un objectif ambitieux en matière d'exportations agroalimentaires de 75 milliards de dollars d'ici 2025. Notre secteur peut atteindre cet objectif, mais notre succès dépendra de notre capacité à tirer parti de l'innovation pour aller de l'avant.

6. Votre parti s'engagera-t-il à élargir la collecte et l'analyse des données, et la transmission de celles-ci au secteur des fruits et légumes par les ministères fédéraux qui sont des intervenants dans ce domaine?
7. Quelle est la politique de votre parti pour permettre aux petites et moyennes entreprises (PME) du secteur des fruits et légumes frais d'accéder au financement des innovations? Quel financement mettez-vous à la disposition des PME tout au long de la chaîne d'approvisionnement en fruits et légumes frais?

Protection des cultures

Afin d'accroître l'accès au marché et la durabilité du secteur des fruits et légumes frais du Canada, il est nécessaire d'uniformiser la réglementation des pesticides, les produits et les résidus de pesticides. Cela exige une collaboration à la fois au sein des organismes gouvernementaux canadiens et entre les gouvernements du Canada, des États-Unis et d'autres pays avec lesquels nous commerçons. Le secteur des fruits et légumes reconnaît que les pesticides doivent être utilisés conformément aux lignes directrices des bonnes pratiques agricoles, qui tiennent compte des besoins en matière de qualité environnementale, de santé humaine, de stabilité agricole et de lutte antiparasitaire efficace. De plus, l'assurance d'un approvisionnement abordable en aliments de qualité pour les consommateurs canadiens ainsi que la viabilité continue des secteurs canadiens de l'agriculture et de la transformation des aliments au pays doivent demeurer une priorité dans un environnement commercial mondial concurrentiel.

8. Votre parti travaillera-t-il à l'harmonisation et s'engagera-t-il à ce que l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) collabore avec l'Environmental Protection Agency (EPA) des États-Unis pour établir un calendrier conjoint de réévaluation des pesticides dans les anciennes formulations chimiques?
9. Votre parti s'engagera-t-il à harmoniser les limites maximales de résidus (LMR) entre le Canada, les États-Unis et d'autres partenaires commerciaux?
10. Votre parti s'engagera-t-il à respecter la directive réglementaire de l'ARLA DIR 98-02, afin de favoriser l'uniformité réglementaire en considérant les examens chimiques effectués par l'EPA comme acceptables pour appuyer les LMR ici au Canada?
11. Votre parti s'engagera-t-il à continuer de financer le Programme de pesticides à usage limité d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, et à harmoniser le Programme de pesticides à usage limité et le programme américain IR-4 afin de permettre l'acceptation des homologations américaines au Canada pour les cultures sur surfaces réduites?
12. Votre parti s'engagera-t-il à améliorer l'efficacité de l'ARLA et à éliminer les obstacles à l'introduction de nouveaux produits de protection des cultures plus sûrs et plus efficaces?

Commerce

Le gouvernement du Canada s'est fixé un objectif en matière d'exportations agroalimentaires de 75 milliards de dollars d'ici 2025. En même temps, l'accès au marché demeure un problème important pour le secteur des fruits et légumes frais.

13. Si vous êtes élu, comment votre gouvernement garantira-t-il un meilleur accès aux marchés pour les produits frais, y compris dans des pays comme la Chine?
14. Votre parti appuiera-t-il une vision du commerce fondée sur le périmètre nord-américain, y compris pour les inspections, la santé des végétaux et la protection des cultures?
15. Votre parti est-il déterminé à assurer l'harmonisation de la réglementation FPT? Dans l'affirmative, quel est votre plan pour parvenir à une plus grande harmonisation de la réglementation dans l'ensemble du pays?

Finances et fiscalité

Les petites entreprises sont le moteur de l'économie canadienne, et la déduction qui leur est accordée profite grandement aux petites entreprises du secteur des produits frais. Toutefois, le plafond des affaires fixé par le fédéral n'a pas été modifié depuis 2009 et le plafond des immobilisations n'a pas été rajusté depuis sa mise en place en 1994.

16. Votre parti s'engagera-t-il à augmenter le plafond fixé par le fédéral et le plafond des immobilisations au niveau de 2019, en tenant compte de l'inflation, et à faire en sorte que les deux plafonds augmentent annuellement selon le taux d'inflation?

Conseil national sur les politiques alimentaires

La création d'un conseil national sur les politiques alimentaires est essentielle pour assurer une bonne gouvernance de la politique alimentaire et pour représenter tous les acteurs du système alimentaire canadien. Un conseil national sur les politiques alimentaires permettrait également d'assurer la continuité de la politique alimentaire, quel que soit le parti au pouvoir. Une approche pangouvernementale relative à l'alimentation est vitale pour assurer le succès de la politique alimentaire.

17. Votre parti s'engage-t-il à mettre en œuvre et à financer le Conseil consultatif national sur les politiques alimentaires annoncé et à assurer la participation de plusieurs intervenants?
18. Quelle est la position de votre parti sur l'élaboration d'un programme national d'alimentation scolaire dans le cadre de la politique alimentaire nationale?

Limites de poids printanières

Le secteur des fruits et légumes est actif dans le transport de marchandises d'un océan à l'autre afin de fournir des produits de qualité aux Canadiens. Le manque actuel d'harmonisation des limites de poids printanières sur les routes du pays pendant le dégel (de février à mai chaque année) représente un fardeau financier important pour le secteur des produits frais. Des dérogations à ces limites ont été prévues pour certains secteurs agricoles, comme les produits laitiers et la volaille.

19. Vous engagerez-vous à jouer un rôle de chef de file en collaborant avec les provinces et les territoires pour harmoniser les limites de poids printanières sur les routes, y compris une exemption à ces limites pour le secteur des produits frais, comme cela a été fait pour d'autres secteurs?